

La conjonction « ou » : les accords du Verbe

En français, l'accord du verbe avec des sujets coordonnés par la conjonction **ou** peut parfois prêter à confusion. La règle principale repose sur le sens de la phrase : est-ce que les deux sujets peuvent faire l'action, ou est-ce que seul l'un des deux peut la faire?

Cas 1 : idée d'addition ou de choix multiples (verbe au pluriel)

Lorsque **plusieurs sujets** au singulier peuvent potentiellement accomplir l'action, le verbe se met au **pluriel**. On considère que le "ou" exprime ici un choix où les deux options sont possibles, créant ainsi une idée d'ensemble.

Exemples :

Le directeur ou la directrice de l'équipe **doivent** approuver le budget. (Les deux peuvent le faire.)

Un avocat ou un notaire **sont** habilités à rédiger ce document. (Les deux professions ont cette capacité.)

L'orage ou la tempête **ont** causé de sérieux dégâts. (Les deux événements ont potentiellement contribué aux dommages.)



Cas 2 : idée de choix exclusif (verbe au singulier)

Quand **un seul des sujets** au singulier peut accomplir l'action, le verbe reste au **singulier**. Le "ou" signifie ici une alternative unique et non une addition de possibilités.

Exemples :

Seul ton père ou ta mère **signera** ton document. (Une seule signature est requise.)

Le maire ou son adjoint **s'exprimera** à la conférence, il devra être convainquant.

Il faudra savoir si **une fuite d'eau ou un court-circuit** **est** la cause du problème. (Une seule de ces deux situations est à l'origine de la panne.)

Cas 3 : le deuxième sujet est un synonyme ou une rectification, placé entre virgules

Lorsque le deuxième sujet est un synonyme, un correctif ou une rectification du premier et qu'il est placé entre virgules, le verbe s'accorde au **singulier**.

Exemples :

Sa ténacité, **ou plutôt son entêtement**, est à l'origine de sa réussite.

Le panda géant, **ou *Ailuropoda melanoleuca***, risque de disparaître.



Cas 4 : un des sujets est au pluriel

Si l'un des deux sujets est au pluriel, le verbe s'accorde toujours au **pluriel**, et ce, même si un seul des deux peut accomplir l'action.

Exemples :

Mon frère ou **mes sœurs** vont s'occuper du chat.

L'arbitre ou **les juges** de ligne doivent prendre une décision.

Toi ou **vos amis** pouvez utiliser la voiture.



Exercice 1

Dans les phrases suivantes, accordez le verbe entre parenthèses selon que le "ou" exprime un choix exclusif ou une idée d'addition.

Choix avec exclusivité : un seul sujet peut le faire

Choix avec addition : Les deux sujets peuvent le faire.

1. Seul un employé, un directeur ou un superviseur, (pouvoir, présent) approuver cette dépense.
2. Chaque hiver, le froid ou la pluie (rendre, présent) la route glissante.
3. Ton frère ou ta sœur (venir, futur simple) te chercher à la gare, sur son vélo.
4. Étudions si c'est une avarie électrique ou une fuite de gaz qui (causer, passé composé) l'incendie.
5. Une erreur d'énoncé ou une mauvaise révision (être, présent) à l'origine de cette note.
6. Le maire ou le conseiller municipal (signer, futur simple) le nouveau règlement.

Corrigé

Exercice 1

1. Seul un employé, un directeur ou un superviseur, peut approuver cette dépense.
2. Chaque hiver, le froid ou la pluie rendent la route glissante.
3. Ton frère ou ta sœur viendra te chercher à la gare, sur son vélo.
4. Étudions si c'est une avarie électrique ou une fuite de gaz qui a causé l'incendie.
5. Une erreur d'énoncé ou une mauvaise révision est à l'origine de cette note.
6. Le maire ou le conseiller municipal signeront le nouveau règlement.